

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 02 décembre 2025 à 20h00

PRÉSENTS : MM. CHÉTIF Evelyne, COUTEAU Patricia, DESENFANT Yann, JOFFRE Maëva, LALUQUE Jacques, LEBOEUF Marie-Françoise, PION Emmanuel

Excusé : Mme CHARTRAIN Delphine

Secrétaire de séance : JOFFRE Maëva

La séance est ouverte à 20h04

Ordre du jour :

- Compte-rendu des séances du 26.08.2025 et 07.10.2025
 - Le Conseil valide les comptes-rendus après une correction sur la position de MM. Pion et Couteau quant au service voirie d'Evolis23.
 - Mme le Maire demande à ce que les prochains comptes-rendus soient rédigés plus rapidement pour le confort de tous.
- Point budgétaire
 - Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, à 180 422 €, pour des recettes réelles à 216 663 € (256 809 € en tenant compte de l'excédent antérieur).
 - La sortie du service voirie d'Evolis sera facturée sur l'exercice 2026 pour un montant de 8 175€.
 - Il reste peu de marge de manœuvre pour maîtriser les coûts de fonctionnement, hormis les frais de personnel. Mme le Maire évoque la possibilité d'une fusion de communes pour mutualiser ces coûts.
 - M. Desenfant craint de perdre les indemnités liées à l'agence postale en cas de création de commune nouvelle, selon les horaires retenus pour l'ouverture de la mairie de Lizières.
 - Mme Couteau estime que la création d'une commune nouvelle sera du ressort de la prochaine équipe municipale. Mme le Maire entend cet argument mais rappelle que le Conseil actuel est légitime sur tout sujet jusqu'aux prochaines élections.
 - En investissement, le reste des factures et subventions relatives à l'église laisse entrevoir un résultat en fin d'exercice de 25 000 €, antécédent inclus. Le FCTVA relatif à l'église, pour un montant supérieur à 100 000 €, sera perçu en majorité en 2027.
 - Mme Joffre demande s'il existe une marge de manœuvre pour remplacer les chaises de la salle des fêtes. Mme le Maire souhaite qu'aucun achat d'investissement ne soit fait sur 2025 afin de ne pas dégrader le résultat davantage. Mme Joffre se propose de chercher des solutions (devis, facilités de paiement reportées sur l'exercice 2026).
- Evolis23 : station d'épuration



- Mme le Maire a rencontré Evolis 23 quant au futur de la station d'épuration, dont l'état se dégrade et qui sera terminée de payer en 2026.
- Evolis porte trois propositions :
 - Réparation à minima, estimée à 12 000 € HT
 - Rénovation complète, estimée à 55 000 € HT
 - Nouvelle station d'épuration de type Enviroseptic, estimée à 96 000 € HT
- La solution 1 étant peu satisfaisante et les deux autres très coûteuses, la commune, sur proposition des services de la communauté de communes et à l'unanimité, souhaiterait faire réaliser une rénovation à base de roseaux. Evolis n'a pas proposé une telle option mais serait en mesure de la réaliser. Un devis sera demandé.

➤ Succession Liziérois

- Suite à la délibération 2025-2608-27, actant la volonté pour la commune de percevoir sa part d'héritage léguée par testament par un Liziérois, les enfants de ce dernier ont fait appel à un avocat car l'écriture du défunt ne correspondrait pas à celle du testament, bien que la signature semble authentique. L'avocat a signifié par courrier à la commune cette intention de contester la signature et demande à Lizières de renoncer à l'héritage pour éviter une procédure judiciaire.
- MM. Couteau, Laluque et Leboeuf estiment qu'il serait prudent de consulter le notaire habituel de la commune avant de prendre toute décision. Mme Chétif va demander rendez-vous auprès de Maître Bonnet-Beaufranc.

➤ Délibération des 25%

- Comme chaque année, le conseil doit prendre une délibération autorisant la commune à engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits de l'année en cours pour l'année prochaine, en attendant le vote du budget. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ Subvention amicale laïque SPLF

- L'amicale laïque de Saint Priest la Feuille fait parvenir à la commune une demande non chiffrée de subvention, accompagnée d'un bilan financier détaillé, du compte-rendu de l'AG ayant mené à l'élection d'un nouveau bureau, et de leurs projets pour 2026.
- L'association a réservé la salle des fêtes pour une animation le weekend u 7 février et voudrait être exonérée des frais de 40€ demandés aux associations pour couvrir l'électricité.
- Mme le Maire rappelle que par le passé, l'association avait été dispensée de payer ces frais en compensation de l'absence de subvention. Mme Joffre estime qu'une dispense aujourd'hui serait difficile à justifier auprès des autres associations de la commune devant régler ces frais.
- Par le passé, la subvention à l'amicale laïque était de 150€. Au vu du contexte budgétaire actuel, MM. Laluque et Joffre recommandent une subvention de 100€. Le Conseil valide ce montant à l'unanimité.

➤ Intégration ORT en 2026



- Mme le Maire présente l'ORT, ou Opération de Revitalisation du Territoire, un contrat auquel les communes doivent postuler, et permettant aux habitants des communes éligibles de bénéficier de facilités pour rénover leurs logements.
- La communauté de communes attendra une décision en 2026, mais Mme le Maire invite le Conseil, et notamment les membres souhaitant se présenter aux prochaines élections, à s'en saisir dès maintenant.
- Mmes Chétif et Couteau constatent qu'en l'état actuel, les petites communes de la communauté de communes sont exclues du dispositif au profit des plus grandes.
- Le Conseil valide à l'unanimité l'intérêt de la commune pour ce dispositif et le fait de déposer un dossier dès que possible.

➤ Demande audit SDEC

- Le SDEC, syndicat pilotant le groupement de commande d'électricité dont fait partie Lizières, propose un audit gratuit des installations électriques de la commune. Le Conseil accepte à l'unanimité de solliciter le concours technique et financier du SDEC dans ce cadre.

➤ Temps partiel 50%

- L'agent technique communal souhaite prendre une retraite dite « progressive ». Cette démarche nécessite pour lui de passer à un temps partiel de travail, jusqu'à 50%
- Le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser Mme le Maire à émettre des arrêtés fixant un temps partiel jusqu'à 50%, sous réserve que les besoins du service soient satisfaits, tant en volume horaire qu'en périodes fixes (par exemple, le lundi matin devant rester travaillé pour le nettoyage de la salle des fêtes).
- Le Conseil décide de ne pas recruter un autre agent pour compenser la réduction de temps de travail, préférant faire appel ponctuellement à des sociétés privées quand le besoin s'en fera sentir. Cette approche est considérée comme moins coûteuse sur le long terme, notamment en permettant de se passer de certains équipements spécifiques qui engendrent des frais d'assurance et d'entretien.

➤ Infos diverses

- Changement de fournisseur d'électricité éclairage public : au 1^{er} janvier, la commune passera chez Octopus pour le contrat d'électricité sur l'éclairage public, dans le cadre du groupement de commande du SDEC.
- Organisation Noël et du repas aînés : répartition des tâches et animations.
- Point litige parcellaire église
 - M. Hannigan, dont la parcelle longe l'église par le Sud, a posé des poteaux en béton au-delà des limites de sa parcelle. Un huissier a été mandaté par l'assurance de la commune pour constater les faits, ainsi que plusieurs rénovations non déclarées.
 - Le Conseil décide de faire mandater un géomètre pour faire borner la parcelle.



REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LIZIÈRES (CREUSE)

- Nouveau tracteur : plusieurs pannes mineures se sont déclarées sur le nouveau tracteur, et son embrayage pose question. La commune va demander à M. Jaubois, qui possède le même modèle, de l'essayer afin de détecter toute anomalie.
- Journée arnaques : organisée le mercredi 10 décembre à 15h en partenariat avec la gendarmerie, pour sensibiliser les Liziérois aux arnaques courantes.
- Recensement : le recensement 2026 aura lieu de la mi-janvier à la mi-février. L'agent recenseur sera présenté lors des vœux du maire, le 10 janvier.

La séance est levée à 23h00

Fait à Lizières le 03 décembre 2025

Le Maire

La secrétaire de Séance

Evelyne CHÉTIF

Maëva JOFFRE

